

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU LAOS, Luang-Prabang

Raymond LANG, fondateur

Né le 18 octobre 1894 à Paris IV^e.
Fils d'Edmond Isaac Lang, 26 ans, employé de commerce (rentier en 1914),
et de Alice Meyer, 25 ans, employée des télégraphes.
Tous domiciliés à Paris, 26, place des Vosges.
Marié à Paris XX^e, le 10 oct. 1922, avec Joséphine Valentine Miquet,
comptable, née à Commercy (Meuse) le 19 mars 1887, fille de Alphonse
Auguste Miquet et de Anne-Marie Zaouni.
Ingénieur de l'« École d'électricité » (selon regmat).
Toujours en Indochine en 1938.
Décédé à Paris XII^e le 12 août 1978.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU LAOS (EN FORMATION)

(*L'Avenir du Tonkin*, 12, 19, 26 juillet et 2 août 1928)

Société anonyme au capital de 150.000 p. divisé en 15.000 actions de 10 p., savoir :
3.000 actions dites actions « A » dont le nombre ne pourra jamais être augmenté ni
diminué ni les droits modifiés même en cas d'augmentation de capital, et 12.000
actions dites actions « B ». Les actions « A » ont droit à une voix par action et les
actions « B » à une voix par 20 actions.

Ces deux catégories d'actions ont exactement les mêmes droits dans le partage des
bénéfices.

Objet : organisation, contrôle gérance, reprise, exploitation de toutes affaires
industrielles.

Durée : 99 années.

Siège social : à Saïgon, 40, rue Chaigneau.

Apports : Il est fait apport à la Société par M. Raymond LANG, ingénieur, demeurant
à Saïgon, de la concession pour la distribution de l'énergie électrique à Luang-Prabang,
de ses travaux, études et démarches. En représentation de ces apports, il est attribué
audit M. LANG 1.500 actions entièrement libérées de la catégorie « A » et 730 des parts
de fondateur, sur les 1.000 parts de fondateur créées par les statuts, à charge par lui de
rémunérer tous concours

Répartition des bénéfices : 5 % réserve légale, 6 % aux actions Sur le reste, 10 % au
conseil d'administration. Sur le solde, 75 % aux actions, 25 % aux parts de fondateur

Les souscriptions sont reçues à la Banque de Saïgon, 66-68, rue Paul-Bert, Haïphong.
Elles seront servies dans l'ordre de leur réception.

La notice prévue par la loi du 30 janvier 1907 a été faite au *Journal officiel de
l'Indochine*.



[Coll. Olivier Galand](#)

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU LAOS
Statuts déposés chez M^e Mathieu, notaire à Saïgon

Société anonyme au capital de 1.875.000 fr.
pouvant être porté à dix millions de francs par simple décision
du conseil d'administration
divisé en 3.000 actions A et 12.000 actions B

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 27 avril 1929

ACTION DE 125 FRANCS
SÉRIE B
Un administrateur (à gauche) : Blanchard (?)
Un administrateur (à droite) : Lang (?)
Saïgon, le ... 192
Imp. A. Portail, Saïgon

Société industrielle du Laos
(*Annales coloniales*, 20 novembre 1930)

L'exercice se clôt par un bénéfice de 143.036 fr. 15. Une somme de 63.731 fr. 10 est affectée à l'amortissement total des frais de premier établissement et il est reporté 79.305 fr. 05.

Ce solde de 79.305 fr. 05, ajouté aux bénéfiques déjà acquis, permettra la distribution d'un dividende de 5 % payable fin 1930.

Société industrielle du Laos
Assemblée générale du 20 juin
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 juin 1934)

M. [Paul] Blanchard [anc. insp. Douanes et régies IC, entré en 1925 au groupe Rivaud, v.-pdt du Synd. des plant. de caout. jusqu'en 1938], président du conseil d'administration, préside la séance.

M. [Oscar] Becquet [*sic* : *Berquet*], représentant la Société des Terres-Rouges, et M. Rosay sont nommés scrutateurs.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 32 des statuts, nous vous avons convoqués ce jour en assemblée générale ordinaire pour présenter à votre approbation le bilan de notre Société tel qu'il résulte des écritures passées au cours de l'exercice 1933.

Le solde ressort en pertes 6.727 \$ 29 en raison de ce que nous avons procédé, à dater du 1^{er} janvier 1933, aux amortissements réguliers de l'ensemble de nos immobilisations.

Nous avons demandé, en juillet dernier, à votre commissaire aux comptes, M. M. Humbert, de se rendre au Laos, accompagné d'un technicien, M. Romatier ¹, pour mettre définitivement au point la question de l'organisation technique et comptable de l'usine de Luang-Prabang, dont la réception définitive par l'Administration a été sanctionnée en juin 1932.

MM. Humbert et Romatier ont estimé qu'il convenait de procéder, sans retard, aux amortissements des constructions et du matériel immobilisé, dont le montage était terminé ; il s'en est suivi une charge supplémentaire mensuelle de 945 \$ 01, ce qui vous donne l'explication du solde déficitaire ; celui-ci sera réduit en réalité à 3.406 \$ 29. si vous approuvez notre proposition d'affectation des reports bénéficiaires de 3.321 \$ 00 des exercices précédents, à la perte de l'exercice 1933.

L'examen comparé des comptes de Profits et Pertes 1932 et 1933 nous laissent [*sic* : *laisse*] augurer toutefois que ce résultat déficitaire pourra se combler autant que l'augmentation très sensible des recettes continue à progresser en 1933.

Alors qu'en 1932, le montant des recettes ne s'élevait qu'à \$ 25.565,27, il s'est élevé en 1933 à 39.554,67 en augmentation de 60 %

En outre, notre situation de trésorerie est très satisfaisante et l'exercice 1934 s'est ouvert avec un montant de disponibilités liquides de 8.225 p. 00 alors qu'il n'était que de 6.300 p. 00 à fin décembre 1932.

Aux dernières nouvelles, le commissariat de Luang-Prabang a repris la question de l'approvisionnement en eau de la ville et notre atelier pourra très vraisemblablement trouver enfin dans les travaux projetés non seulement une source nouvelle de profits très intéressants pour notre société, mais une plus grande utilisation de notre énergie électrique, qui nous permettra de ne plus enregistrer de pertes au poste Production et distribution.

Nous avons donc toutes raisons d'espérer que la persévérance de nos efforts qui ont été si habilement secondés par notre direction à Luang-Prabang, Monsieur Anfriani, triomphera de la crise actuelle et trouvera bientôt sa récompense.

¹ Probablement Albert R. Romatier, directeur de plantation à la Société des plantations des Terres-Rouges.

Enfin, nous vous soumettons, comme d'usage, une résolution tendant à donner aux membres du conseil d'administration les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Le conseil d'administration.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933 (EN \$)

ACTIF		
A — Immobilisations :		
a) Concession		47.999 96
Terrains		6.755 00
c) Bâtiments :		
Bât. habitation :	4.061 95	
Bât. exploitation :	12.110 40	16.175 35
d) Réseau		29.844 92
e) Matériel et Mobilier		
I — Usine électrique		
Gazogènes :	13.492 67	
Moteurs :	31.334 88	
Alternateurs :	7.026 56	51.854 11
Machines à glace		
Moteur :	5.031 35	
Dynamo :	236 61	
Frigorigène :	800 49	6.068 45
III — Matériel-Transport		1.799 96
IV — Mobilier		900 04
V — Mach. outils (Atelier)		6.596 27
B — Caisses		6.680 99
C - Approvisionnements		
Matériel électrique :	27.147 21	
Pièces de rechange :	6.800 67	
Quincaillerie :	1.300 07	
Outillage :	555 20	
Mat. cons. divers :	654 40	
Mat. cons. Ch. de bois :	2.680 85	39.138 40

D - Débiteurs divers		
Avoirs c/ les fourn. :	646 83	
Cautionnement :	648 30	
Clients : 6.612 50		
Hector Bloch :	1.007 93	
Monod :	449 92	9.365 48
E — Résultats		
Perte sur exercice 1933		6.727 79
		<u>229.906 22</u>

PASSIF		
A — Capital		187.500 00
B — Obligation hypothécaire (S. P. T. R.)		35.665 12
C — Créditeurs divers :		
Comptes cour.		2.520 10
Budget local. 900		3.420 10
D — Report Ex. antérieurs		3.321 00
		<u>229.906 22</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉPENSES		
Production et distribution		35.706 96
fabrication glace		1.714 99
Montage - Installations		8.860 01
dont 11.347 82 d'amortissement calculés, à raison de : 4 % pour la concession, le réseau et les immeubles.		
10% pour le matériel		
		<u>46.281 96</u>
RECETTES		
Vente courant		26.193 91
Vente glace		1.169 60
Installations		7.265 39
Fractures en cours		4.409 68

Vente fournitures	240 89
Location appareils	275 20
Balance déficitaire	6.727 29
	<u>46.281 96</u>

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE
L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

N° matricule	Noms et prénoms	Professions	Adresses
929	Anfriani (Pierre)	Société industrielle du Laos	Luang-Prabang

Société industrielle du Laos
Société anonyme au capital de 1.875.000 fr.
Siège social : Saigon, rue Mac-Mahon, 236
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 juin 1936)

Messieurs les actionnaires de la Société industrielle du Laos sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le vendredi 26 juin 1936 à 17 heures, au siège social, 236, rue Mac-Mahon à Saigon.

Ordre du jour :

1° Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 1935 ;

2° Examen et approbation, s'il y a lieu, du bilan et des comptes dudit exercice, affectation des résultats ;

3° *Quitus* à donner aux administrateurs.

4° Nomination des commissaires aux comptes pour l'exercice 1936 et fixation de leur rémunération

5° Approbation et autorisation à donner aux administrateurs conformément à l'art. 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Pour assister à l'assemblée ou s'y faire représenter, les actionnaires doivent déposer leurs titres, 5 jours au moins avant la date fixée pour la réunion :

Au siège social, rue Mac-Mahon, 236, à Saigon.

La Dépêche d'I. C. du 9 juin 1936

LAOS
SAVANNAKHET
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 février 1937)

Contrôle. — M Casanova, ingénieur de 3e classe des Travaux publics, est mandaté pour contrôler les renseignements fournis par ta Société industrielle du Laos, dans les conditions prévues par l'art. 2 de l'arrêté ministériel du 3 octobre 1935.

Société industrielle du Laos

Société indochinoise
Société anonyme au capital de 1.875.000 francs
Siège social : 236, rue Mac-Mahon, SAIGON
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 16 octobre 1937)

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 16 octobre 1937 n'ayant pas réuni le quorum légal, les actionnaires sont convoqués à nouveau, en assemblée générale extraordinaire pour le mardi 23 novembre 1937, à huit heures du matin, au siège social, 236, rue Mac-Mahon, Saïgon.

Ordre du jour

1° — Modifications aux statuts

Articles 4, 18 à 32, 30 à 42, 45 à 47, 50.

2° — Démissions et nominations d'administrateurs

3° — Questions diverses.

Pour assister à l'assemblée ou s'y faire représenter, les actionnaires doivent déposer leurs titres, 5 jours au moins avant la date fixée pour la réunion, au siège social, 236, rue Mac-Mahon, Saïgon.

Le conseil d'administration.

L'Information d'Indochine du 16 octobre 1937.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU LAOS
Société anonyme fondée en 1929
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 4, p. 575-576)

Objet : fourniture d'énergie électrique à Luang-prabang.

Siège social : 16 à 22, rue Chaigneau, Saïgon [siège de l'[Agence économique et financière d'Indochine](#)].

Capital social : 1.875.000 fr., divisé en 15.000 actions de 125 fr. dont 1.500 actions d'apports.

Parts bénéficiaires : 1.000 parts.

Conseil d'administration : MM. P. ANFRIANI, A. F. DECOLY ², P. MASSARI ³.

Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % de premier dividende aux actions, 10 % du solde au conseil d'administration ou à l'administrateur unique ; sur le surplus : 75 % aux actions, 25 % aux parts de fondateur jusqu'au jour de leur rachat.

Inscription à la cote : pas de marché.

AEC 1951. — Sté industrielle du Laos, Saïgon, 16-22, rue Chaigneau. Électricité.

² [Alexandre-Francis Decoly](#) (Saint-Denis, 5 août 1878-Saïgon, 26 septembre 1945) : éditeur de cartes postales, liquidateur, commissaire et administrateurs de sociétés, assassiné par le Viêt-Minh.

³ Pierre Massari : radiologue, président de l'Amicale corse de Cochinchine (1933) : voir [encadré](#).